

Grille n° 3

Les 4 compétences (numérotées de 9 à 12) permettent l'autonomie du travailleur handicapé pour la prise en charge du chariot. Si ces 4 compétences ne sont pas acquises, il faudra impérativement qu'un moniteur référent vérifie l'adéquation du chariot et assure les vérifications de prise et fin de poste avant que le travailleur handicapé puisse conduire le chariot.

Grille d'évaluation et de progression pour la conduite de chariot en ESAT – catégorie 3 (fin)

ÊTRE CAPABLE DE	Organisme de formation				ESAT			Observations/Commentaires
	Sans objet	Non acquis	En cours	Acquis	Non acquis	En cours	Acquis	
9 - Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.								
Évaluer le poids de la charge	<input type="checkbox"/>							
Vérifier que ce poids est compatible avec la capacité du chariot	<input type="checkbox"/>							
Évaluer la position du centre de gravité de la charge	<input type="checkbox"/>							
Contrôler, d'après la plaque de charge que la manutention est possible, compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont est muni le chariot	<input type="checkbox"/>							
10 - Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste								
Compétence acquise	<input type="checkbox"/>							
11 - Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau qui sont de son ressort								
Compétence acquise	<input type="checkbox"/>							
12 - Signaler par écrit ou oral auprès du référent les difficultés et anomalies rencontrées								
Compétence acquise	<input type="checkbox"/>							

REMARQUES/OBSERVATIONS :

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

AXES DE PROGRESSION :